

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 09-15277 / 100563
Nestlé Suisse S.A., 1350 Orbe
mécanos conditionnement du café.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
4 H
09.11.2009–30.04.2010 (Nouveau permis)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 09-15275 / 100563
Nestlé Suisse S.A., 1350 Orbe
départements de la production, finance et informatique, technique; interventions de dépannage lors de problèmes techniques sur les équipements de la production et les infrastructures des bâtiments du site.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
3 H
01.11.2009–31.10.2012 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 09-14876 / 100491
Bell AG, 1033 Cheseaux-Lausanne
conditionnement et étiquetage
besoins spéciaux de consommation
21 H, 9 F
01.01.2010–31.12.2012 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 09-14875 / 100491
Bell AG, 1033 Cheseaux-Lausanne
arrivage / production
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
15 H, 5 F
01.01.2010–31.12.2012 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 09-14881 / 109747
Bell AG, 1008 Prilly
Fumée
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
4 H
01.01.2010–31.12.2012 (Renouvellement)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 09-14873 / 100491
Bell AG, 1033 Cheseaux-Lausanne
technique, informatique
besoins spéciaux de consommation
6 H
01.01.2010–31.12.2012 (Renouvellement/modification)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 09-14877 / 100491
Bell AG, 1033 Cheseaux-Lausanne
préparation
besoins spéciaux de consommation
15 H, 10 F
01.01.2010–31.12.2012 (Renouvellement/modification)
- 09-14879 / 109747
Bell AG, 1008 Prilly
préparation
besoins spéciaux de consommation
8 H
01.01.2010–31.12.2012 (Renouvellement/modification)

Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 09-14878 / 100491
Bell AG, 1033 Cheseaux-Lausanne
conditionnement et étiquetage, production, expédition
besoins spéciaux de consommation
250 H, 50 F
01.01.2010–31.12.2012 (Renouvellement/modification)
- 09-14880 / 109747
Bell AG, 1008 Prilly
conditionnement et étiquetage, production, expédition
besoins spéciaux de consommation
7 H, 4 F
01.01.2010–31.12.2012 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

24 novembre 2009

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail